



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT-029

Déposé le : 27.03.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Renforcer le levier fiscal dès 2020 pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments

Texte déposé

Le levier fiscal est un outil efficace pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments.

Il n'encourage toutefois que partiellement les propriétaires privés car les dispositions actuelles permettent de prendre en compte les investissements pour l'assainissement énergétique du bâtiment seulement pendant l'année fiscale de leur payement.

Les rénovations complètes entraînent souvent des frais importants qui ne peuvent être entièrement pris en compte sur une période fiscale, ce qui dans le meilleur des cas encourage des propriétaires à effectuer uniquement des rénovations partielles, plus intéressantes fiscalement mais moins bonnes au point de vue énergétique, ou à étaler les rénovations sur plusieurs années ce qui n'est pas des plus rationnel, mais souvent les rénovations ne comportent même pas un volet énergétique.

Ce frein n'a pas échappé au législateur fédéral, et la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID; RS 642.14) a été modifiée de sorte qu'à partir de 2020 les frais de démolition et de construction pour économiser l'énergie seront déductibles au cours des deux périodes fiscales suivantes, lorsqu'ils ne peuvent pas être entièrement pris en considération durant la période fiscale en pendant laquelle les dépenses auront été effectuées. (art 9, al 3 et 3bis).

Je demande donc que le Conseil d'Etat propose les modifications législatives et réglementaires

nécessaires pour que, dès 2020, les rénovations énergétiques, réalisées par des contribuables privés vaudois, puissent aussi être prises en compte fiscalement sur 3 années sur le plan cantonal. A cet effet je propose le renvoi de cette motion à une commission du GC.
A cet effet je propose le renvoi de cette motion à une commission du GC.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

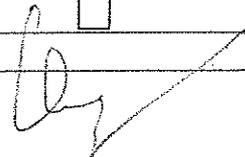
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signature

(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur : van Singer Christian

Signature :

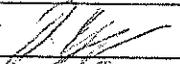
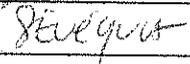
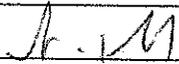
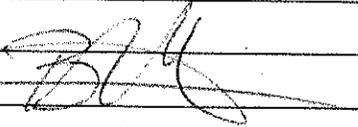
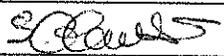
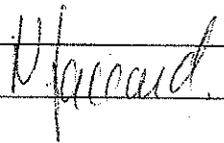
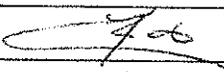


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : cf liste annexe

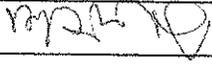
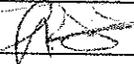
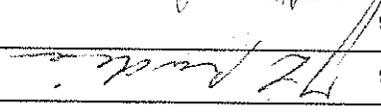
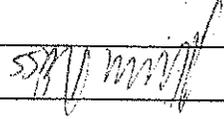
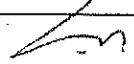
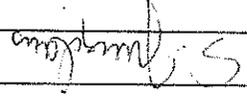
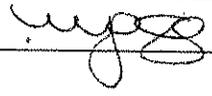
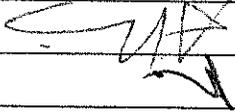
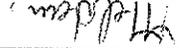
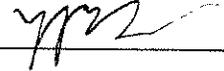
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier 
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne 	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves 
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme 	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella 	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé 
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis 	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure 	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine 
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie 
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François 	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durusel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Neyroud Maurice		Rydlø Alexandre
Nicolet Jean-Marc		Ryf Monique
Paccaud Yves		Schaller Graziella
Pahud Yvan		Scheiker Carole
Pernoud Pierre André		Schwarz Valérie
Petermann Olivier		Schwab Claude
Podio Sylvie		Simonin Patrick
Pointet François		Sonnay Eric
Porchet Léonore		Sordet Jean-Marc
Probst Delphine		Stürner Felix
Radice Jean-Louis		Suter Nicolas
Rapaz Pierre-Yves		Tafelmacher Pauline
Räss Etienne		Thuillard Jean-François
Ravenel Yves		Treboux Maurice
Rey-Marion Alette		Trolliet Daniel
Rezo Stéphane		Tschopp Jean
Richard Claire		van Singer Christian
Riesen Werner		Venizelos Vassilis
Rime Anne-Lise		Volet Pierre
Rochat Fernandez Nicolas		Vuillemin Philippe
Romanens Pierre-André		Vuilleumier Marc
Romano-Maigrifa Myriam		Wahlen Marion
Roulet-Grin Pierrette		Wuthrich Andreas
Rubattel Denis		Zünd Georges
Ruch Daniel		Zwahlen Pierre
Joly Rebecca		
Jungclaus Delarze Susanne		
Keller Vincent		
Krieg Philippe		
Labouchère Catherine		
Liniger Philippe		
Lohr Didier		
Luccarini Yvan		
Luisier Brodard Christelle		
Mahaim Raphaël		
Marion Axel		
Masson Stéphane		
Matter Claude		
Mayor Olivier		
Meienberger Daniel		
Melderm Martine		
Melly Serge		
Meyer Keller Roxanne		
Miéville Laurent		
Miéville Michel		
Mischer Maurice		
Mojon Gérard		
Montangero Stéphane		
Mottier Pierre François		
Neumann Sarah		